



À Paris, un emploi salarié sur cinq dans les zones touristiques internationales

Depuis 2015, Paris regroupe douze zones touristiques internationales (ZTI) concernées par l'ouverture des commerces le dimanche et la nuit. Un emploi salarié parisien sur cinq, soit 316 000 emplois, est localisé dans ces zones qui abritent à la fois des commerces, des activités d'affaires ou d'administration. Le commerce de détail est le premier secteur d'activité des ZTI, avec 16 % des emplois contre 7 % dans l'ensemble de Paris.

Le profil commercial est spécifique dans les ZTI. En effet, ces dernières comprennent les « grands magasins » et l'essentiel des emplois parisiens des secteurs spécialisés comme l'habillement-chaussures, la maroquinerie, l'horlogerie-bijouterie et même le secteur culture-loisir-sport. À l'inverse, certains commerces de proximité destinés aux besoins des habitants, comme les pharmacies, l'alimentation spécialisée et l'artisanat commercial, sont moins présents.

Camille Fauret, Philippe Pottier, Insee Île-de-France
Bruno Bouvier, François Mohrt, Apur

La loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a défini des zones touristiques internationales (ZTI) dans lesquelles les employeurs du commerce de détail sont autorisés à déroger à l'interdiction du travail dominical et du travail de nuit. Ces nouvelles zones sont définies comme des périmètres bénéficiant d'un « rayonnement international, de l'affluence exceptionnelle de touristes résidant hors de France et connus pour l'importance de leurs achats » (*Définition des zones touristiques internationales*). Le commerce de détail y est surreprésenté. Vingt-et-une de ces zones ont été définies en France, dont douze à Paris (*figure 1*). L'arrêté du 9 février 2016 soumet à la même réglementation douze gares en France, dont les six grandes gares parisiennes (*Dans les gares parisiennes, quatre emplois sur dix dans la restauration*).

La Ville de Paris s'est dotée d'un Observatoire des ZTI dont le but est d'étudier

1 43 % des emplois du commerce parisien situés dans les ZTI

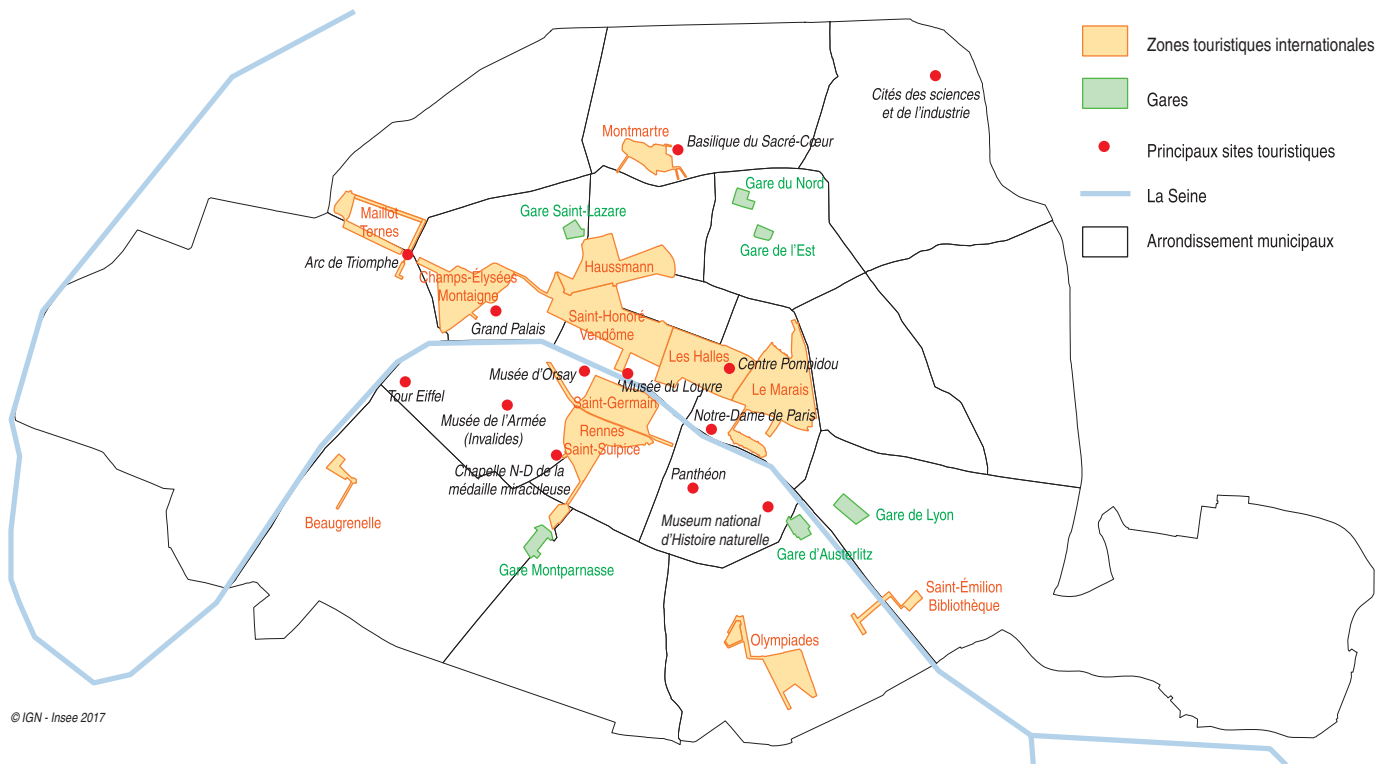
En %

	Nombre total d'emplois	Part de l'emploi salarié		
		Dans le commerce de détail	Dans l'hébergement	Dans la restauration
Saint-Honoré Vendôme	70 000	13	7	7
Haussmann	68 100	16	3	6
Champs-Élysées Montaigne	52 400	13	4	11
Les Halles	28 700	25	1	15
Rennes Saint-Sulpice	22 100	27	4	10
Le Marais	17 000	19	2	15
Maillot Ternes	16 900	11	11	8
Saint-Germain	12 300	16	4	15
Saint-Émilion Bibliothèque	11 500	3	ns	8
Olympiades	11 100	16	1	10
Beaugrenelle	3 500	37	ns	9
Montmartre	2 600	23	ns	35
12 zones touristiques internationales	316 200	16	4	9
6 gares parisiennes*	6 800	12	ns	19
Paris	1 641 400	7	2	6
Part de l'emploi des ZTI à Paris	19,3	43,0	33,7	28,1

ns : non significatif

* Dont 3 600 emplois dans le secteur du transport terrestre et transport par conduite.

Sources : Insee, Clap 2013, Sirene 2014.



Source : Journal officiel du 26 septembre 2015.

les retombées économiques et sociales de ce nouveau dispositif, notamment en termes de commerce, d'emploi et de qualité de vie. Sur ce dernier point, l'Observatoire s'intéresse notamment aux effets du travail dominical sur les rythmes de la vie parisienne : fréquentation des musées et des piscines, évolution des infractions dues à l'activité commerciale (infractions au règlement des terrasses, occupations de la voie publique...), impacts sur la circulation et la pollution...

Une baisse de la population dans les ZTI

Les douze ZTI parisiennes (575 hectares) recouvrent 7 % de la superficie de la capitale sans les bois de Vincennes et Boulogne (figure 2). Ces territoires rassemblent 6 % de la population, soit 123 600 habitants, et sont donc en moyenne moins densément peuplés que Paris : 21 500 habitants au km² contre 25 600. La taille et la densité de population des ZTI sont assez diverses : la ZTI du Marais compte 27 500 habitants, alors que celle de Saint-Émilion Bibliothèque en compte moins de 500.

Entre 2008 et 2013, la population a diminué de 1,5 % dans les quartiers englobant les ZTI, alors que sur la même période la population parisienne a augmenté de 1 %. Cette baisse pourrait être liée à l'augmentation des résidences secondaires, en partie utilisées pour la location touristique. En 2013, les résidences secondaires (ou occasionnelles) représentent 17 % des logements des ZTI contre 7 % des logements à Paris. Cette caractéristique est plus ou moins marquée

selon les ZTI : elle varie de 5 % des logements dans les ZTI Beaugrenelle et Olympiades à 27 % à Saint-Germain et jusqu'à 36 % à Champs-Élysées Montaigne.

Une forte activité commerciale

L'activité économique est intense dans les ZTI : un emploi parisien sur cinq y est localisé, soit 316 200 emplois salariés. Plus de la moitié de ces emplois sont concentrés dans trois ZTI de plus de 50 000 emplois : Saint-Honoré Vendôme, Haussmann et Champs-Élysées Montaigne. Le commerce de détail est l'activité dominante dans les ZTI : 16 % des emplois contre 7 % à Paris (figure 3). Il compte 50 400 emplois, soit 43 % des emplois salariés parisiens de ce même secteur. Les emplois du commerce dit de destination, principalement dédié aux touristes, sont très souvent situés dans les ZTI. C'est le cas notamment des grands magasins. Ces derniers se trouvent principalement dans les ZTI Haussmann, Les Halles et Rennes Saint-Sulpice et ils représentent la quasi-totalité des emplois parisiens de ce secteur non alimentaire non spécialisé (Données complémentaires). Le secteur de l'habillement-chaussures est également bien implanté dans les ZTI, avec 18 500 emplois,

soit 63 % des emplois parisiens du secteur. Cette activité est surtout localisée dans les ZTI Beaugrenelle, Rennes Saint-Sulpice et Les Halles.

Les ZTI sont également spécialisées dans le commerce de maroquinerie et articles de voyage (76 % des emplois parisiens), en particulier à Champs-Élysées Montaigne. C'est aussi le cas de l'horlogerie-bijouterie (68 % des emplois parisiens), très représentée dans la ZTI Saint-Honoré Vendôme. Le secteur diversifié culture-loisirs-sport, avec des enseignes comme la Fnac ou Décathlon, tient également une place importante dans les ZTI où il concentre 43 % des emplois parisiens.

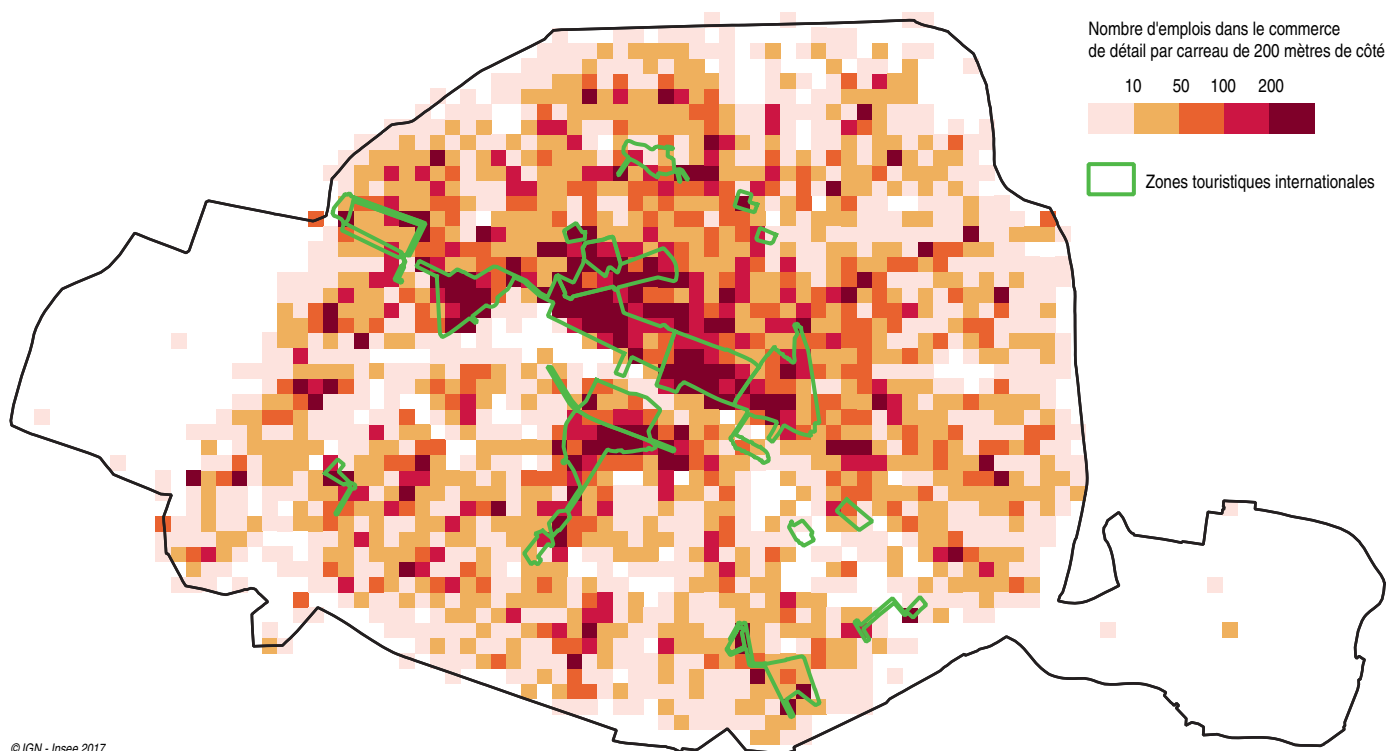
Le commerce de proximité en déclin sauf dans certaines activités de niche

À l'opposé, certains commerces sont assez peu présents dans les ZTI : l'alimentation non spécialisée (comme les supermarchés), les pharmacies et les magasins d'articles médicaux et orthopédiques ainsi que l'alimentation spécialisée et l'artisanat commercial (englobant les boucheries, boulangeries, charcuteries...). Ils y concentrent chacun moins de 20 % des emplois parisiens de leur spécialité, en lien avec

Dans les gares parisiennes, quatre emplois sur dix dans la restauration

Fin 2013, les six gares parisiennes (Austerlitz, Est, Lyon, Nord, Montparnasse et Saint-Lazare) offrent 3 200 emplois salariés hors transport ferroviaire. Avec 940 emplois, la gare du Nord est la mieux pourvue devant la gare Montparnasse (840 emplois). L'emploi se partage, essentiellement, entre les secteurs de la restauration (42 % des emplois) et du commerce de détail (26 % des emplois).

3 Les emplois du commerce de détail sont concentrés dans les ZTI



© IGN - Insee 2017

Sources : Insee, Clap 2013, Sirene 2014.

le caractère moins résidentiel de ces territoires.

Si le commerce de proximité, de l'alimentation spécialisée et de l'artisanat commercial a diminué entre 2011 et 2014 dans les ZTI, il a cependant tiré son épingle du jeu sur des créneaux de niche, plus particulièrement destinés aux touristes, tels que les chocolateries, pâtisseries, glaciers ou encore torréfacteurs.

Le commerce de proximité constituant un facteur d'attractivité résidentielle, son repli est de nature à modifier le cadre de vie de la population parisienne résidant dans ces zones. La perspective d'une extension des ouvertures dominicales des magasins paraît susceptible d'accélérer les mutations en faveur d'un commerce dominé par les réseaux d'enseigne au détriment du commerce indépendant et du commerce de proximité, notamment alimentaire. Les magasins d'enseignes représentent 37 % des commerces dans les ZTI en 2014 contre 23 % en moyenne parisienne.

Des quartiers touristiques, mais aussi d'affaires

Outre le commerce, les ZTI drainent également une forte activité dans le domaine de la restauration et de l'hébergement (figure 4). Le secteur de la restauration est très bien implanté dans les ZTI avec 30 000 emplois (28 % des emplois parisiens du secteur), particulièrement dans les ZTI Montmartre (34 % des emplois locaux, soit une proportion 5,3 fois plus élevée qu'à Paris), Le

Marais, Les Halles et Saint-Germain (proportion deux fois plus élevée qu'en moyenne parisienne). L'hébergement représente, quant à lui, 13 400 emplois dans les ZTI, soit 34 % des emplois parisiens du secteur. Ces emplois sont fortement ancrés dans certaines ZTI comme Maillot Ternes (11 % des emplois locaux, soit une proportion 4,4 fois plus élevée qu'à Paris). Cette zone abrite notamment deux grands hôtels 4 étoiles d'environ 1 000 chambres chacun.

Par ailleurs, les ZTI accueillent beaucoup d'autres activités, comme des activités d'affaires ou d'administration. Les activités bancaires et les sièges sociaux d'entreprises sont particulièrement présents, notamment dans les ZTI Haussmann, Saint-Honoré

Vendôme et Champs-Élysées Montaigne (BNP Paribas, Banque de France...) ainsi qu'à Saint-Émilion Bibliothèque, où le secteur des activités financières est prépondérant. L'administration est surtout localisée dans les ZTI Saint-Honoré Vendôme (ministères de la Justice, de l'Intérieur, de la Communication...) et Saint-Germain (ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer...).

Beaucoup de jeunes employés dans le commerce

Au sein des ZTI, comme à l'échelle de Paris, les salariés travaillant dans les secteurs du commerce de détail et de l'artisanat

4 Le commerce de détail et la restauration regroupent un quart des emplois dans les ZTI parisiennes

Nombre d'emplois salariés par secteur d'activité (en A88)

	En valeur		En %	
	Ensemble des 12 ZTI	Paris	Ensemble des 12 ZTI	Paris
Commerce de détail	50 400	117 300	16,0	7,1
Restauration	30 000	106 600	9,5	6,5
Banques	29 300	86 700	9,3	5,3
Sièges sociaux et activités de gestion	20 000	77 800	6,3	4,7
Administration publique	16 400	154 100	5,2	9,4
Hébergement	13 400	39 800	4,2	2,4
Informatique	13 200	44 800	4,2	2,7
Commerce de gros	11 400	48 600	3,6	3,0
Enseignement	9 200	114 900	2,9	7,0
Édition	8 000	35 300	2,5	2,2
Autres	115 000	815 500	36,3	49,7
Ensemble	316 300	1 641 400	100,0	100,0

Sources : Insee, Clap 2013, Sirene 2014.

commercial sont plus jeunes que ceux travaillant dans les autres secteurs d'activité (33 ans d'âge médian pour les premiers contre 39 ans pour les autres). Dans le commerce de détail, si le secteur de l'habillement-chaussures est le plus « jeune » (29 ans), les grands magasins emploient des salariés plus âgés (41 ans).

Alors que l'ensemble du secteur marchand emploie autant de cadres que d'employés, ces derniers prédominent dans le commerce de détail où ils occupent 68 % des emplois dans les ZTI. Ils sont plus jeunes que les cadres avec un âge médian de 32 ans contre 39 ans.

Les emplois salariés du commerce de détail et de l'artisanat commercial des ZTI sont très féminisés, étant occupés à 62 % par des femmes, alors que la répartition homme-femme de l'emploi des ZTI est parfaitement équilibrée. Le commerce de détail est traditionnellement un secteur féminin. Si les femmes sont les plus nombreuses, elles sont aussi un peu moins âgées que les hommes. Cette féminisation est plus marquée dans certains secteurs comme l'habillement-chaussures, la maroquinerie, l'horlogerie et les pharmacies, tandis que le secteur des équipements de l'information et de la communication est plus masculin.

Dans le commerce de détail et l'artisanat commercial, trois quarts des emplois, soit légèrement plus qu'à Paris, sont occupés à temps complet. De la même manière, quelle que soit la durée du contrat de travail, si ces secteurs au sein des ZTI emploient très majoritairement leurs salariés sous la forme de CDI (88 % des contrats comme à Paris), les salariés en CDD sont les plus jeunes (âge médian de 24 ans contre 34 ans pour les CDI).

Le salaire horaire brut est relativement faible dans le commerce de détail (18,52 €) comparé à l'ensemble des secteurs (29,13 €). Les hommes y sont mieux payés que les femmes et les rémunérations sont plus élevées dans les pharmacies et les commerces d'autres équipements de la personne. Les secteurs les moins rémunérateurs sont ceux de l'alimentation non spécialisée (supermarchés...) et de l'alimentation spécialisée et de l'artisanat commercial.

Définition des zones touristiques internationales

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a défini la création et le périmètre de plusieurs zones touristiques internationales (ZTI) dont douze à Paris. Depuis janvier 2016, les six gares parisiennes sont soumises aux mêmes règles.

Les commerces de détail peuvent déroger à l'interdiction du travail dominical des salariés et du travail de nuit.

Pour établir le périmètre des ZTI, plusieurs critères sont pris en compte comme le rayonnement international de l'offre présente (commerces, patrimoine...), la desserte par des infrastructures de transports nationaux ou internationaux, l'attrait auprès des touristes étrangers, un montant important des achats par les touristes étrangers impactant fortement le chiffre d'affaires total de la ZTI. Le périmètre pris en compte dans cette étude est le périmètre précis officiel publié par décret.

Sources

Clap (connaissance locale de l'appareil productif) au 31 décembre 2013, et fichiers géolocalisés **Sirene** au 1^{er} janvier 2014 (secteur marchand et complémentaire). Ces deux fichiers ont été appariés afin de repérer les établissements et les emplois salariés à l'infracommunal sur Paris.

DADS (Déclaration Annuelle de Données Sociales) 2013 (Fichiers Postes) qui couvre tout le champ des employeurs et de leurs salariés.

Recensement de la population 2013 au lieu de résidence.

BDcom (2014 et 2011) : cette banque de données sur le commerce a pour vocation d'analyser le tissu commercial à Paris et de mesurer son évolution. Elle a été créée par la Ville de Paris, la Délégation de Paris de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et l'Atelier parisien d'urbanisme.

Des accords d'entreprises qui prévoient des créations d'emplois

Selon les enquêtes effectuées par l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) auprès des commerçants ouverts le dimanche, un quart d'entre eux ont réalisé des embauches à la suite de la loi « Macron », sans que l'on puisse tirer de ce résultat une estimation d'emplois supplémentaires. Si l'on s'en tient aux entreprises de plus de dix salariés, entre juin 2015 et début janvier 2017, 25 accords ont été conclus au sein de groupes ou branches d'activités, parmi lesquels Darty, Marionnaud, le BHV, les Galeries Lafayette, le Printemps, la fédération de la bijouterie... Le cumul des promesses d'embauche prévues dans ces accords représente à ce jour quelques centaines d'emplois dominicaux, ce qui englobe des créations d'em-

ploi et des modifications de contrats de travail préexistants. S'y ajoutent des emplois induits, liés aux « corners » des grands magasins (espace de vente dédié à une enseigne particulière), à la sécurité et à l'entretien. Parmi les points négociés dans les accords au niveau des entreprises de plus de dix salariés, figurent généralement le type de contrat (CDI/CDD, temps partiel/temps complet), les majorations de salaire, les frais de garde d'enfants et les jours éventuels de compensation. Au vu des accords déjà adoptés, les entreprises privilégient les CDI par rapport aux CDD, mais le plus souvent à temps partiels.

Des avantages sont accordés au niveau salarial avec en général une majoration à 100 %. Quant aux entreprises de moins de dix salariés, elles pratiquent des majorations plus faibles. ■

Insee Île-de-France
1 rue Stephenson
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

Directrice de la publication :
Marie-Christine Parent
Rédactrice en chef :
Christèle Rannou-Heim

Crédits photos :
Phovoir et Denis Sutton/RATP
ISSN 2416-8149
© Insee 2017

Pour en savoir plus

- Bouvier B., Mohrt F., « Les évolutions du commerce, de l'emploi et des conditions de vie dans les ZTI à Paris », Apur, à paraître.
- Bouvier B., Mohrt F., « Les zones touristiques internationales à Paris - Diagnostic initial sur les commerces », Apur, décembre 2015.
- [Loi du 6 août 2015 \(article 242\)](#).
- Journal officiel du 26 septembre 2015 : délimitation par décrets des zones touristiques internationales à Paris ([Champs-Élysées Montaigne](#)).

